



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 22 novembre 2017

Le Conseil communal a accepté les démissions présentées par Mmes Cindy Pannatier et Madeleine Varone, respectivement responsable et adjointe de la crèche-nursery Snoopy, avec effet au 30 avril 2018.

Le Conseil communal a arrêté le taux d'activités des postes à repourvoir au sein de la crèche-nursery :

- 100% pour la personne responsable de la crèche-nursery
- 50% pour la personne adjointe, responsable des tâches pédagogiques

Le Conseil communal a adjugé au bureau sd ingénierie dénériaz & pralong sion sa l'établissement du dossier d'autorisation de construire.

Ces honoraires sont pris en charge à parts égales entre les communes de Conthey et de Savièse.

Il est précisé que la gravière de la Morge sera désormais exploitée par une seule entreprise ou un consortium mais plus, par deux entreprises distinctes.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Pacte 3F, l'analyse de la situation actuelle sous l'angle de plusieurs thématiques comme le tourisme, la culture, le territoire et son aménagement, la mobilité, l'urbanisme et l'économie.

Le Conseil communal a adjugé à la maison Signal SA la fourniture, le transport et la mise en place des éléments de signalisation nécessaires pour les zones 30 km/h :

- pour la rue du Stade partie Est et la route de Oure
- pour les routes des Mouresses, de Prinzières (avec la rue du Sommet et la route des Prêles) et la route de la place Chaude

Le Conseil communal a accordé une ouverture spéciale prolongée, le samedi 23 décembre 2017 à la COOP ainsi qu'à la Migros, respectivement selon leur demande jusqu'à 21h00 et jusqu'à 20h00.

Cette ouverture spéciale prolongée est également valable pour tous les autres commerces sis sur le territoire saviésan qui en font la demande.

Le Conseil communal a arrêté le règlement communal pour l'état-major de conduite communal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Jollien Didier le remplacement de l'éclairage des deux salles de gymnastique de Moréchon 1.

Dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du Château de la Soie, le Conseil communal a adjugé au bureau sd ingénierie dénériaz & pralong sion sa les prestations pour le dossier de mise à l'enquête publique, les appels d'offres et le suivi des travaux 2018 et à M. Roger Simond pour les prestations liées l'assainissement et la conservation des parements.

Le Conseil communal a corrigé le libellé de la rue qui part de la chapelle d'Ormône en direction des immeubles de Lentine : « chemin de Lentine » en lieu et place de « route de Lentine » pour éviter un doublon avec la route de Lentine, sise à cheval sur les territoires de Sion et de Savièse.

Vu la forte empreinte saviésanne dans cette association, le Conseil communal donne son accord pour soutenir à titre exceptionnel l'association « Tsanta Patoue » dans l'organisation de ses six soirées franco-provençales en prenant à la charge de la Commune de Savièse les entrées payantes, estimées par soirée à CHF 5'000.—, pour le concert se déroulant le 16 décembre prochain en l'église paroissiale.

Le Conseil communal a validé le règlement d'utilisation du panneau d'information.

Pour chaque année, les deux premières annonces sont gratuites pour les sociétés et associations locales (typiquement les annonces de lotos et de concerts). Les annonces supplémentaires seront facturées au prix de CHF 50.—l'annonce.

Si des annonces prioritaires devaient empêcher la parution d'annonces ou retarder leur affichage, l'annonce facturée ne sera pas remboursée.

Le Conseil communal a décidé l'achat de quatre tableaux :

- « un groupe de Saviésannes » d'Otto Vautier
- « l'automne à Savièse » d'Albert Silvestre
- « portrait de Jean-Marie Zuchuat » d'Henry van Muyden
- « vieille saviésanne tricotant » d'Henry van Muyden

Le Conseil communal a décidé de retenir la parcelle no 1457 pour l'aménagement d'une place de pique-nique avec place de jeux, au lieu-dit « Betse ».

Le Conseil communal a approuvé la localisation d'un parc canin sur le secteur des parcelles N°13845 – 2678 – 13905 dont la surface totale est de 1845 m2 avec env. 700 m2 dédiés à l'aménagement d'un parc canin.

Les barrières qui clôtureront le parc canin seront amovibles avec des portes d'entrée à l'amont et à l'aval. Une poubelle à crottes sera posée à chaque entrée. Ce parc canin est aménagé à l'essai, il ne sera pas éclairé. Si des abus sont constatés, le parc canin sera fermé. Un panneau précisera les modalités pour occuper ce parc.

Le Conseil communal a décidé de soutenir l'association GABA. Cette association, exclusivement composée de jeunes, souhaite proposer un nouveau projet culturel sur Savièse sous la forme d'échanges, d'interactions et de débats.

Il s'agit d'un nouveau moyen de discussion, en éveillant des intérêts tout en surfant sur le regain d'intérêt de la vie sociale, culturelle et politique régionale.

Les conférences proposées amèneront des découvertes pour le sujet, le débat, le thème retenu, en mettant en avant le terroir, les produits locaux et en invitant les associations et sociétés locales à se présenter et/ou dans des lieux particuliers pour le déroulement de la conférence.